

*SAINTE-ANNE - COMMUNE*

*Service de Contrôle de Légalité*

Acte n° : 0213042022 avec 0 pièce(s) jointe(s)  
Date de décision : 26/04/2022  
Objet : 2 ème délib du 13 avril 2022 : EXAMEN ET VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Nature : Délibérations

Matière : Finances locales - Decisions budgetaires

Date de télétransmission : 26/04/2022 Agent de transmission : AUTOMATE

Acte : ![CDATA[2\_me d\_lib du 13 avril 2022 - Examen et vote du compte administratif 2021.pdf]]

Annexes :

*Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL*

*12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com*



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

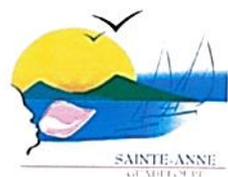
## Accusé de Réception

LA SOUS-PREFECTURE

DEPARTEMENT 971 / ARRONDISSEMENT 2

Identifiant de l'acte : 971-219711280-20220426-0213042022-DE

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 26/04/2022



REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU MERCREDI 13 AVRIL 2022

DEPARTEMENT  
DE LA  
GUADELOUPE

-=-

COMMUNE DE  
SAINTE ANNE

-=-

Numéro de la délibération

2<sup>ème</sup> délibération

-=-

***Examen et vote du compte administratif 2021***

L'an deux mille vingt-deux et le treize du mois d'avril, à seize heures cinq minutes, le conseil municipal de la commune de SAINTE-ANNE, s'est réuni, en mairie, salle des délibérations, sous la présidence de Monsieur Christian BAPTISTE, maire.

Convocation faite le  
6 avril 2022

Membres  
en exercice : 35

DÉLIBÉRATIONS  
AFFICHÉES  
Le 14 avril 2022

SAINTE-ANNE,  
Le 14 avril 2022

Présents 28 :

M. Christian BAPTISTE, Mme Lydia FARO épouse COURIOL, M. Yves QUIQUEREZ, Mme Sylvia LAPTES, M. Francis BAPTISTE, Mme Olivia RAMOUTAR-BADAL, M. Patrick SOLVET, Mme Eddie MIXTUR, M. Marcel KANDASSAMY, Mme Mariette MANDRET épouse PASSAVE, M. Hugues CHATEAUBON, Mme Evelyne VACHER, Mme Nicole BAZZOLI, M. Lucien GALVANI, Mme Dalila MARIE-JOSEPH, Mme Maude GEOFFROY, Mme Liliane MALACQUIS, M. Georges COUPPE DE K/MARTIN, M. Eric LATCHOUMANIN, Mme Mariane GRANDISSON, M. Fabrice DURO, M. Bruno DESIREE, M. Miguel TROUPE, M. Daniel BOUCAUD, Mme Nicole SINIVASSIN, Mme Jeannette COURIOL, M. Jacques KANCEL, M. Sébastien GAUTHIER.

Absents 07 :

- Représentés (05) : M. Georges NARDIN (représenté par M. Francis BAPTISTE), Mme Marie-Anièce MANNE (représentée par Mme Olivia RAMOUTAR-BADAL), Mme Marie-Louise ANDRE-LUBIN (représentée par M. Christian BAPTISTE), Mme Valérie HUGUES, (représentée par Mme Sylvia LAPTES), M. Patrick GALAS (représenté par Mme Jeannette COURIOL).
- Excusés 02 : M. Alain CUIRASSIER, Mme Ketty COURIOL-LOMBION.

-----  
Secrétaire de séance : Monsieur Miguel TROUPE  
-----

Le conseil municipal ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu le décret 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 21 décembre 2018 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M14 ;

Vu la délibération n°5 du 14 avril 2021 portant vote du budget primitif 2021 ;

Vu la délibération n° 1 en date du 13 avril 2022 portant sur l'adoption du compte de gestion 2021 ;

Vu l'avis de la commission financière qui s'est tenue le 4 avril 2022 ;

Considérant que l'établissement du compte administratif relève de la responsabilité de l'ordonnateur ;

Considérant que pour le vote, le maire doit quitter la séance et que l'assemblée a alors été présidée par madame Lydia FARO épouse COURIOL, 1<sup>ère</sup> adjointe au maire ;

Sous la présidence de madame Lydia FARO épouse COURIOL, 1<sup>ère</sup> adjointe au maire ;

**A la majorité :**

- **Abstentions : 5 (Madame Nicole SINIVASSIN, Monsieur Patrick GALAS (représenté par madame Jeannette COURIOL), Madame Jeannette COURIOL et Messieurs Jacques KANCEL, Sébastien GAUTHIER).**
- **Pour : 28**

**DECIDE :**

**Article 1.-** de constater la stricte concordance des résultats du compte administratif avec ceux du compte de gestion.

**Article 2.-** d'arrêter et d'approuver par sections, chapitres et opérations le compte administratif 2021 du budget principal M14 de la ville joint en annexe.

**Article 3.-** d'approuver les résultats du compte administratif 2021 du budget principal M14 de la ville de Sainte Anne.

**Article 4.-** de donner tout pouvoir au maire pour l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à Sainte-Anne  
Les jours, mois et an que dessus  
Et ont signé les membres présents.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Christian BAPTISTE



*N.B : Tout recours contre la présente délibération doit être adressé au Tribunal Administratif de Guadeloupe dans un délai de 2 mois à compter de la date à laquelle elle est rendue exécutoire.*

*Les actes pris par la commune sont exécutoires de plein droit dès qu'il a été procédé à leur publication ou affichage ou à leur notification aux intéressés ainsi qu'à leur transmission au représentant de l'Etat dans le département ou à son délégué dans l'arrondissement. (L 2131-1 du CGCT). Le tribunal administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyen » accessible par le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) ».*



IV - ANNEXES  
 ARRETE ET SIGNATURES

Nombre de membres en exercice : 35  
 Nombre de membres présents : 33  
 Nombre de suffrages exprimés : 33

VOTES :

Pour : 28  
 Contre : 00  
 Abstentions : 05

Date de convocation : 06 Avril 2022

Présenté par (1)

A Sainte-Anne, le 13 Avr. 2022

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A Sainte-Anne le 13 Avril 2022



Les membres de l'assemblée délibérante (2),

Christian BAPTISTE	Lydia COURIOL	Yves QUIQUERZ	Sylvia LAPTES	Francs BAPTISTE	Olivia RAMOUTAR BADAL
Patrick SOLVET	Eddie MIXTUR	Marcel KANDASSAMY	Mariette MANDRET PASSAVE	Georges NARDIN	Marie-Anièce MANNE
Hugues CHATEAUBON	Evelyne VACHER	Nicole BAZZOLI	Lucien GALVANI	Marié-Louise ANDRE-LUBIN	Dalila MARIE-JOSEPH
Maude GEOFFROY	Liliane MALACQUIS	Eric LATCHOUMANIN	Georges COUPPE DE KIMARTIN	Eric LATCHOUMANIN	Valérie HUGUES

CH

Mariane GRANDISSON	Fabrice DURO	Bruno DESIREE	Miguel TROUPE	Daniel BOUCAUD	Alain CUIRASSIER
					
Alain CUIRASSIER	Nicole SINIVASSIN	Patrick GALAS	Jeannette COURIOL	Jacques KANCEL	Ketty COURIOL LOMBION
Sébastien GAUTHIER					

Certifié exécutoire par (1) , compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le  
 A le

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.  
 (2) L'assemblée délibérante étant :

✓

CA

IV - ANNEXES  
 ARRETE ET SIGNATURES

Nombre de membres en exercice : 35  
 Nombre de membres présents : 33  
 Nombre de suffrages exprimés : 33

VOTES :

Pour : 28  
 Contre : 00  
 Abstentions : 05

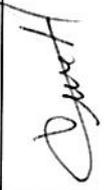


Date de convocation : 06 Avril 2022  
 Présenté par (1) : Christian BAPTISTE  
 A Sainte-Anne, le 13 AVR. 2022  
 Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session  
 A Sainte-Anne le 13 Avril 2022

Les membres de l'assemblée délibérante (2),

Christian BAPTISTE	Lydia COURIOL	Yves QUIQUERET	Sylvia LAPTES	Francs BAPTISTE	Olivia RAMOUTAR BADAL
Patrick SOLVET	Eddie MIXTUR	Marcel KANDASSAMY	Manette MANDRET PASSAVE	Georges NARDIN	Marie-Anièce MANNÉ
Hugues CHATEAUBON	Evelyne VACHER	Nicole BAZZOLI	Lucien GALVANI	Marie-Louise ANDRE-LUBIN	Dailia MARIE-JOSEPH
Maude GEOFFROY	Liliane MALACOUIS	Eric LATCHOUMANIN	Georges COUPPE DE KIMARTIN	Eric LATCHOUMANIN	Valérie HUGUES

↑

Mariane GRANDISSON	Fabrice DURO	Bruno DESIREE	Miguel TROUPE	Daniel BOUCAUD	Alain CUIRASSIER
	 Nicole SINIVASSIN			 Jacques KANCEL	Ketty COURIOL LOMBION
Alain CUIRASSIER		Patrick GALAS	Jeannette COURIOL		
Sébastien GAUTHIER					

Certifié exécutoire par (1) , compte tenu de la transmission en préfecture, le . et de la publication le .  
 A le

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.  
 (2) L'assemblée délibérante étant :